

# Gérer ses déchets : comment faire ?

J'appelle la Communauté de communes  
Caux vallée de Seine au 02 32 84 00 35

- pour faire une demande de poubelles
- si mon conteneur est trop petit, cassé ou volé
- pour connaître les jours de ramassage
- pour connaître les reports de collecte, en cas de jours fériés
- pour m'informer sur les consignes de tri
- pour savoir où porter mon verre
- pour connaître les horaires de la déchèterie la plus proche
- pour me procurer un composteur
- pour réduire mes déchets (*recettes écologiques, jardinage durable, achats malins, etc*)

## Ma ville, je la respecte !

- en sortant mes poubelles la veille au soir du ramassage (*si la collecte est prévue le matin*)
- en sortant mes poubelles au plus tard à 12h (*si la collecte est prévue l'après-midi*)
- en rentrant mes conteneurs le plus tôt possible
- en portant les encombrants à la déchèterie



**Améliorer notre cadre de vie est l'affaire de tous.**  
Pensez donc à respecter ces consignes pour profiter d'une ville propre, rendre les trottoirs accessibles et limiter les actes de vandalisme.



### STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

En application de l'article 32 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, tout déchet abandonné sur la voie publique est passible d'amendes.